

Date de convocation	
25 mai 2018	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	10
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux mil dix-huit, le **4 juin** à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.

Etaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland Claudine, Clavaud Olivier, Wuthrich Nicole, Bridier Solange, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri

Absentes excusées : Marie Nicole, Chaudrin Emilie

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Par délibération du 04 février 2015, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Un premier constat a eu lieu le 21 avril 2015. Trois après, un second constat a eu lieu le 30 avril 2018. Sur les 49 concessions constatées en état d'abandon, trois ont été rénovées. Il reste donc 46 concessions à reprendre (voir liste ci-jointe).

Monsieur le Maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions qui sont restées en état d'abandon entre le 21 avril 2015 et le 30 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la reprise de ces concessions pour la salubrité et le bon ordre du cimetière.

Après renseignements pris auprès d'autres communes qui ont réalisé cette opération, la société Cimetières Collectivités Entreprises a été sollicitée pour établir un devis comprenant :

l'enlèvement des monuments délabrés, l'exhumation des restes mortels, la dépose dans des reliquaires et dépose des reliquaires dans un ossuaire, consigne des noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public. Ce devis s'élève à la somme de 24 590 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge monsieur le maire de le signer.

Chicanes pour le ralentissement des véhicules dans la traversée du bourg

Deux écluses provisoires ont été implantées pendant une semaine sur la RD 10 à l'entrée du Bourg en provenance de Raymond. Les résultats de mesures de vitesse n'ont pas encore été communiqués par les services de Cher Ingénierie des Territoires.

Réfection de la voirie résidence Le Basquet

Monsieur le maire présente un devis de AXIROUTE pour la réfection de la voirie résidence Le basquet. La décision pour engager ces travaux est reportée.

Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmerly pendant l'année 2017 pour un montant **48 euros**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

Participation au service de portage de repas à domicile

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser au CCAS de Dun-sur-Auron une participation financière de **152,14** euros pour le service de portage de repas à domicile. Cette participation était versée chaque année par le CCAS d'Osmary. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette participation pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un partenariat sous la forme d'une convention, a été engagé entre la commune d'OSMERY et le Département du Cher, pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité.

En 2017, la participation de la commune d'OSMERY au Fonds de Solidarité pour le logement a été de 1 euros x 112 ménages = 112 euros.

Le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux habitants d'Osmary a été en 2017 de 2255 euros pour 5 ménages.

Pour 2017, monsieur le Maire propose de voter une participation de 1 euro x 112 foyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif **1 euro x 112 foyers** résidant à Osmary = **112 euros**

Amortissements

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'amortissement des biens inscrits à l'actif à l'article 2041582 est obligatoire. Il propose de les amortir en une année.

Il s'agit de :

compte	N° inventaire	immobilisations	valeur
2041582	20170004	Éclairage public rue château marin AC036	321,17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'amortir ces immobilisations en une année.

Fait et délibéré à Osmary, le 4 juin 2018

Les membres du conseil municipal,

Le Maire,